



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

DÉCISION

AFFAIRE ZIABLITSEV C. FRANCE

*(Requête n° 28880/21)
introduite le 31 mai 2021*

La Cour européenne des droits de l'homme, siégeant le 4 novembre 2021 en formation de juge unique conformément aux articles 24 § 2 et 27 de la Convention, a examiné la requête susmentionnée telle qu'elle a été présentée.

La Cour juge que la présente requête est abusive au sens de l'article 35 § 3 a) de la Convention.

La Cour déclare la requête irrecevable.

Blubarda

Branko Lubarda
Juge